

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES : « BREF ET SI ON RACONTAIT UN CRIME ? »

Article 1 :

Le Concours ...« **Bref et si on racontait une histoire ?** » a été créé par la ville du Haillan pour valoriser la création d'écrits inédits de formes courtes par les usagers de la Bibliothèque Multimédia et au-delà tous les amateurs voulant s'essayer à une œuvre de création dans ce cadre. « **Bref et si on racontait un crime ?** » est la deuxième occurrence de ce concours

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous les écrivains amateurs sans distinction d'âge.

Il est demandé à chaque auteur d'écrire une forme courte de fiction: les textes, écrits en Français, ne peuvent pas dépasser 1500 signes (vérification possible dans un traitement de texte, exemple sous word : Outils/Statistiques) et doivent raconter une histoire, répondant à la thématique de cette année : le crime (au sens large bien sûr).

Chaque concurrent peut envoyer jusqu'à trois textes différents.

La date limite de remise des textes est le 3 mars **2014**.

Article 3:

Les écrits devront être envoyés sous forme numérique (enregistré au format .doc) à l'adresse email service.bibliotheque@ville-lehaillan.fr En cas d'impossibilité de taper ou de faire taper ce texte, contacter directement la Bibliothèque par téléphone au 05 57 93 11 31

Les textes sont anonymés avant de les faire lire au jury aussi est-il préférable que le texte lui-même (le fichier en pièce jointe de votre mail) ne comporte pas vos nom et/ou coordonnées (qui devront bien sûr apparaître dans le mail)

Article 4 :

Les lauréats du concours verront leur œuvre valorisée par une micro publication (flyers de belle facture distribués à la Bibliothèque et dans les différents accueils publics de la ville du Haillan, publication dans les Magazine et site internet de la ville, l'Infolettre de la Bibliothèque

Une remise de prix aura lieu au printemps 2014 avec lecture éventuelle des textes par un comédien professionnel, les lauréats pouvant gagner notamment des chèques lire (bons d'achat valables en Librairie).

Article 5 :

Les participants au concours qui restent forcément détenteurs de leurs droits d'auteur autorisent gracieusement la Ville du Haillan à publier leurs écrits dans le cadre des opérations de valorisation non commerciales cités à l'article 4.

Article 6 :

Le jury est composé de professionnels du livre et de la culture, de représentants de la collectivité et comprendra notamment Eduardo Berti, parrain du concours auteur argentin de Micro fictions, Olivier Desmettre Directeur du festival Lettres du Monde et Christophe Dupuis chroniqueur Littéraire spécialiste du roman noir.

Article 7 :

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Fait à Le Haillan, le 05 décembre 2013



Bernard LABISTE

Maire, Vice-Président de La C.U.B.